LA VÉRITÉ
TOUTE ENTIÈRE,
AU
DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

TROISIÈME PARTIE.

CITOYENS DIRECTEURS,

Dans ma première partie, j'ai rendu justice à de braves Militaires, et j'ai démasqué d'infâmes calomniateurs; dans la seconde, je vous ai rendu compte de tous les abus existans dans la maison des Invalides, qui devaient être réformés: je dois maintenant vous dire la vérité sur la cinquième division de la guerre.

Par mon exemple, l'ordre fut rétabli dans le travail.

J'ai cherché ensuite tous les moyens de diminuer la dépense.

Trouvant qu'un seul employé suffisait pour donner des renseignemens sur la liquidation des Suisses, trois furent supprimés et 6,000 francs de moins à payer.

Il y avait pour la division seize garçons de bureau, plusieurs servaient au citoyen Martique bien plus dans sa maison que dans son cabinet: son cocher sur-tout n'était connu que par l'état des appointemens. Six furent réformés, ce qui fit une économie de 5,400 francs.

Cinq principaux chefs, ayant chacun 5,000 fr. d'apointement, me parurent inutiles; je demandai

de n'en conserver qu'un seul : cette réforme est faite, et épargne au moins, 20,000 francs par an.

Sur ma proposition, le Ministre avait adopté la suppression d'un bureau, qui n'aurait jamais dû être établi, ce qui diminuera la dépense de plus de 15,000 francs.

Je comptais parvenir à procurer au gouvernement, sans nuire à la célérité du travail, une économie d'environ 100,000 francs par an.

Par un message, la Convention avait dénoncé au directoire la multitude des abus commis dans la maison des Invalides, et sur-tout dans les admissions et promotions aux différens grades, le Directoire ordonna au Ministre Pétiet d'en faire faire l'examen : ce travail fut entrepris : mais ceux qui avaient intérêt de l'empêcher parvinrent à le suspendre jusqu'en l'an VI. A cette époque, le gouvernement étonné de ce que ses ordres n'avaient pas été exécutés, chargea le Ministre Schérer de reprendre cette opération ; le citoyen Martique la commença. Elle ne me fut confiée, que lorsque ce Ministre apprit que c'était ce chef qui avait commis une partie des ces abus.

D'après un travail assidu, je parvins à faire sortir des Invalides environ quatre cents militaires admis sans en avoir le droit, et à diminuer la dépense du gouvernement de plus de 200,000 fr. Je vérifiai si on s'était conformé à la loi en accordant des grades ; cinq-cents Invalides en avaient obtenu abusivement, ce qui devenoit très-coûteux, la pension des menus besoins accordée aux capitaines, montant à près de 100 francs de plus que celle du soldat.

J'allais m'occuper d'un objet plus important, de l'examen des admissions dans les compagnies

de vétérans ; pour entrer dans ce corps composé d'environ treize mille hommes, il faut avoir servi vingt-quatre ans dans la ligne, ou avoir reçu des blessures à la guerre de la liberté, qui ne permettent plus de continuer le service des armées.

Si vous adoptez mes vues, vous verrez qu'un nombre surprenant d'individus ont été admis dans ces compagnies de vétérans, même avec des grades, au mépris de la loi ; il s'en trouvera beaucoup qui n'ont pas servi. Domiciliés dans les lieux où ces compagnies sont stationnées, ils ont trouvé les moysns d'obtenir leur admission pour se procurer une solde et le droit à la maison des Invalides lorsqu'ils deviendront infirmes ; la solde leur donne plus du double de ce qui leur en coûte pour faire faire leur service : si cet abus n'est pas réprimé, tous ces vétérans occasionneront par la suite une très-grande dépense.

Mais ce qui a le plus excité mon indignation, est l'injustice commise, en surprenant votre religion et celle du Ministre, dans la plupart des nominations aux places d'officiers dans ce corps de vétérans : nombre de militaires, ayant des droits bien acquis à ces nomminations par l'ancienneté de leurs services dans la ligne et dans la guerre de la liberté, ont été frustrés de leur espérance : on a préféré non seulement des militaires qui n'ont pas servi depuis la révolution, même dans la garde nationale, mais encore de ces prétendus militaires à qui on a compté les années qu'ils ont rempli des charges achetées pour avoir des privilèges, ou qui s'étaient fait inscrire surnuméraires dans des corps : ces hommes ne faisant aucun service, et paraissant à peine à une revue, ne pouvaient prétendre à ces places, puisque ni eux, ni ceux

mêmes qui composaient des corps faisant un service intérieur dans Paris, n'ont jamais eu le droit d'être admis aux Invalides, et par conséquent dans les vétérans : je dirai plus, quelques-uns ont dû leur nomination à de faux certificats de service.

De pareils abus se sont commis pour obtenir des pensions, je vous en supprimerai le détail ; je devais aussi m'en occuper : je puis vous assurer que leur révision produirait une grande économie.

Il ne suffit pas de faire connaître le mal, il faut indiquer le remède. Le seul serait d'établir un bureau de vérification, sous les ordres du Ministre de la guerre, chargé de réviser les brevets des pensions, les admissions dans la maison des Invalides, et dans les compagnies de vétérans ; il en coûterait peu et il en résulterait un grand bénéfice ; de plus, la crainte de la vérification empêcherait le retour des abus.

Je crois avoir rempli mon but, qui était de vous démontrer que je n'ai jamais cessé de mériter votre confiance ; le Ministre qui seul avait pu apprécier mon travail, ma rendu, dans le rapport qu'il vous a fait, la justice qui m'était due; il me l'a rendue aussi dans une de ses lettres : en m'annonçant que j'étais remplacé, il ajoute : « Le zèle que vous avez montré dans l'exercice de vos fonctions, vous sera toujours, près de moi, un titre pour recourir à mon témoignage ».

Je termine cette troisième partie, en vous assurant que malgré les persécutions que mes calomniateurs ne cessent de me faire éprouver, je n'en serai pas moins, dans toutes les circonstances, un des premiers à défendre la République et le Gouvernement.

PIGNERE.

De l'Imprimerie du ci-devant couvent des Carmelittes, rue Transnonain, entre celles Chapon et de la Réunion.